

## Modalités des frais de port collaborateurs

Les règles de frais de port sont désormais les mêmes pour les clients et les collaborateurs :

- **Gratuit pour les livraisons en agence**
  
- **Pour les livraisons à une adresse hors agence :**

### Produits hors ménager et informatique

- Gratuit si commande supérieure à 180€ TTC
- 9,90€ TTC si commande inférieure à 180€ TTC

### Produits ménagers ou informatique

- Gratuit si commande supérieure à 600€ TTC
- 30,00€ TTC si commande inférieure à 600€ TTC

(Si plusieurs commandes sont faites les mêmes jours sur la même adresse, les montants seront cumulés pour faire bénéficier de l'exonération et les frais de port ne seront pas prélevés sur la CB).